

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 16 RUE SADI CARNOT

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le code de la route

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la demande écrite de l'entreprise BOSQUER en date du 15 octobre 2025, pour des travaux intérieurs sur l'immeuble sis 16, rue Sadi Carnot à Pont-Audemer,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux cités ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise BOSQUER est autorisée à occuper le domaine public à hauteur du 16, rue Sadi Carnot à Pont-Audemer, afin d'intervenir avec une nacelle immatriculée FA-710-LM pour le passage de la fibre, le mardi 21 octobre 2025.

Article 2 : L'entreprise BOSQUER est autorisée à fermer la rue Sadi Carnot de 8 heures à midi.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité.

Les signalétiques seront mises en place pour les déviations pour les piétons sur le trottoir opposé rue Sadi Carnot, et pour les véhicules vers le quai Robert Leblanc.

Article 4 : L'entreprise BOSQUER devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public afin de le restituer propre à la fin du chantier.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise BOSQUER, le SMUR et les Sapeurs Pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 17 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

